Documents et équipements du conducteur

I. Entrée en matière : définition

Les documents attestent le droit de conduire et l'identification du véhicule ; les équipements obligatoires permettent notamment de signaler une immobilisation dangereuse.

Sensibilisation à la sécurité routière

Un gilet au fond du coffre est difficile d'accès lors d'un arrêt exposé. Le garder à portée avant de sortir.

II. Cinq questions ouvertes

Progression : repérer → expliquer → appliquer → analyser → argumenter. Répondre avec ses propres mots avant de consulter le corrigé.

1. Quels justificatifs faut-il pouvoir présenter ?

.....

2. Quels équipements prévoir dans une voiture ?

.....

3. Comment est contrôlée l'assurance d'un véhicule immatriculé ?

.....

4. Quand utiliser le triangle ?

.....

5. Comment préparer un voyage à l'étranger ?

.....

À l'oral : illustrer chaque réponse par une situation de conduite et justifier le choix le plus sûr.

III. Réponses expliquées

COMPRENDRE EN IMAGES



Justifier

Pouvoir présenter les documents requis.

Préparer

Gilet accessible et triangle homologué.

Se protéger

Ne pas poser le triangle si cela expose.

1	Permis adapté et certificat d'immatriculation, avec contrôle technique lorsqu'il est requis. Les formats numériques ne sont utilisables que dans leur cadre officiel.
2	Un gilet de haute visibilité accessible et un triangle homologué. Vérifier aussi l'équipement propre au véhicule et à l'itinéraire.
3	Principalement par consultation du Fichier des véhicules assurés. La carte verte n'est plus exigée pour ces véhicules selon le régime actuel.
4	En cas d'immobilisation dangereuse, à au moins 30 mètres si sa pose est sûre. Ne pas le poser sur autoroute ou s'il expose au danger.
5	Vérifier permis accepté, assurance territoriale, documents et équipements locaux. Les règles françaises ne suffisent pas à établir les obligations du pays visité.

IV. Tableau de synthèse

Situation / notion	Repère / action
Gilet	Accessible avant de sortir
Triangle	Pose seulement sans danger
Départ à l'étranger	Vérifier les règles du pays

V. Réglementation et sanctions utiles

Défaut de présentation, absence d'équipement et absence de droit à conduire sont des situations distinctes, avec des sanctions différentes.

Les plafonds pénaux indiqués ne sont pas des peines automatiques. La qualification, les aggravations et les décisions des autorités déterminent les suites.

Sources pour vérifier et approfondir

Service Public - Équipements obligatoires en voiture

Service Public - Assurance obligatoire